Eu égard à ces constats et compte tenu de la situation, le parti « YELEMA, le changement » demande au Chef de l'Etat de surseoir à ce projet de révision constitutionnelle et de le réorganiser conformément au chronogramme ci-dessous proposé :

- Organisation pendant le mois de juillet 2017, sur l'ensemble du territoire national et au sein de la diaspora, des consultations avec les forces vives notamment les organisations de la société civile opposées au projet sur la base des points contestés ;
- Centralisation des points de consensus et reconfiguration du projet par le Ministère en charge de la réforme de l'Etat, courant le mois d'aout 2017 avant sa validation par les forces vives ;
- Engagement du processus de validation par l'administration jusqu'au Conseil des Ministres courant septembre 2017 ;
- Soumission du projet à l'Assemblée nationale courant octobre 2017, en marge de sa session budgétaire ;
- Organisation du referendum le 26 novembre 2017 en même temps que les élections régionales et du district.

Le parti « YELEMA, le changement » estime que cette suggestion permettra d'obtenir les consensus souhaitables afin de conduire avec succès ce projet important pour notre pays.

Toutefois, si les autorités maliennes devaient maintenir le referendum constitutionnel du 9 juillet 2017, le parti « YELEMA, le changement » informe ses militants, sympathisants et l'ensemble du peuple malien qu'il n'émet aucune consigne de vote en faveur ou contre le projet. Il demande à chaque citoyen de voter en son âme et conscience en espérant que nous n'en serons pas là.

Bamako, le 17 juin 2017

YELEMA LE CHANGEMENT
Le Président
Justice pour nous et pour nous

Le Président

Moussa MARA
Commandeur de l'ordre national